

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 13 janvier 2012

ARS Nord-Pas-de-Calais : publication le 13 janvier 2012 du PRS (projet régional de santé) 2012 - 2016

L'ARS du Nord – Pas-de-Calais publie le 13 janvier 2012 son projet régional de santé (PRS) 2012 - 2016.

« Placer l'usager au cœur du système de santé et offrir un parcours de santé adapté à chacun d'entre eux » : c'est ainsi que Daniel Lenoir, Directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais, présente le projet régional de santé.

Pour affirmer son ambition d'amélioration du niveau de santé des habitants de la région, l'ARS a élaboré **un plan stratégique avec deux objectifs** :

- réduire l'écart entre les indicateurs régionaux et nationaux,
- maîtriser l'évolution de la dépense et dégager des marges de manœuvre pour investir.

Trois schémas dans les domaines de l'offre de soins (SROS), de l'offre médico-sociale (SROMS) et de la prévention-promotion de la santé (SRP) structurent le PRS.

Quatre leviers d'actions ont été identifiés pour mettre en œuvre ces schémas :

- promouvoir la connaissance en santé, notamment l'éducation à la santé,
- agir de façon concertée sur les déterminants de santé,
- favoriser un recours plus précoce aux soins,
- organiser la prise en charge du patient dans un parcours coordonné.

Huit programmes déclinent les modalités spécifiques d'application de ces schémas pour une réponse spécifiques aux besoins de la région, dans les domaines de :

- la prise en charge des cancers, en partenariat avec le Conseil régional,
- la télémédecine,
- la lutte contre les infections liées aux soins,
- la santé des détenus,
- l'accès à la prévention et aux soins (PRAPS)*
- l'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC)**,
- la gestion du risque, en partenariat avec l'Assurance maladie,

Avant fin 2012, des programmes complémentaires verront le jour pour apporter des réponses à des thématiques spécifiques de notre territoire, notamment en matière de **démographie des professionnels de santé**. D'autres programmes, déclinant en région des plans nationaux, seront également élaborés cette année :

- l'éducation pour la santé,
- la santé mentale,
- l'alimentation, les addictions et l'activité physique.

L'ensemble des avis sollicités ont souligné la situation particulière du Nord – Pas-de-Calais justifie l'attribution de fonds d'intervention s'inscrivant dans une logique de péréquation nationale, tenant compte non seulement de la population, mais aussi des indicateurs de mortalité (taux de mortalité évitable) et de précarité. Cette nécessité a été reprise dans une délibération par le Conseil de Surveillance de l'Agence.

Le PRS permet de décliner les politiques de santé dans les territoires de la région jusqu'au niveau très local des espaces de vie, en tenant compte des caractéristiques de la population. « C'est un programme ambitieux qui nécessite l'engagement de tous, tant pour l'ARS que pour l'ensemble des acteurs de la santé du Nord – Pas-de-Calais », souligne Daniel Lenoir.

*PRAPS : programme régional d'accès à la prévention et aux soins

**PRIAC : programme interrégional d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie